

2 octobre 2014 (17 h 30)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le 2 octobre 2014, à 17 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Denis Chagnon, Michel Denicourt, Jean-Claude Fortin et André Deschamps, conseillers.

Sont également présentes : la greffière et directrice générale adjointe, Me Isabelle François et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil dans le délai imparti.

2014-10-289

Soumissions reçues l'entretien des chemins d'hiver avec fourniture d'abrasifs et de fondants et soufflage sur demande saison 2014-2015 / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver avec fourniture d'abrasifs et de fondants et soufflage sur demande pour la saison 2014-2015;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes publiquement dans la salle du conseil le 22 septembre 2014, à 11 h, conformément à la loi;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Secteur rural prix/km (avant tx)	Secteur urbain prix/km (avant tx)	Soufflage sur demande taux horaire
Drainage Ostiguy & Robert Saint-Césaire	3 800 \$	4 800 \$	210 \$
Groupe AllaireGince Infrastructures inc. Granby	2 790 \$	2 790 \$	285\$

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver avec fourniture d'abrasifs et de fondants pour la saison 2014-2015 selon les termes du devis, à Groupe AllaireGince Infrastructures inc., de Granby, plus bas soumissionnaire conforme, tant pour le secteur rural de la Ville de Saint-Césaire pour la somme de 134 282,70 \$, plus les taxes applicables que pour le secteur urbain de la Ville de Saint-Césaire pour la somme de 76 278,60 \$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il apparaît du document du soumissionnaire daté du 22 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 octobre 2014 (17h30)

2014-10-290 Embauche d'un journalier 2 sur une base temporaire

Considérant que le manque d'effectifs en raison de l'absence de deux employés cols bleus de l'équipe de travail régulière causée d'une part, par un accident de travail et d'une autre part par un congé de maladie;

Considérant que l'absence de ces employés permanents est indéterminée;

Considérant qu'un affichage externe a été effectué pour la recherche de candidats;

Considérant que des entrevues ont été réalisées et que le comité de sélection, composé du directeur général, du directeur des travaux publics et du chef d'équipe recommande l'embauche du candidat suivant :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'embauche de monsieur Daniel Robert au poste de journalier 2 sur une base temporaire. Le salaire est établi selon le taux fixé à l'échelon 1 d'entrée de poste des emplois de la Ville de Saint-Césaire et les conditions de travail sont celles établies par l'entente de travail des cols bleus. Son embauche est conditionnelle à la réalisation satisfaisante des examens médicaux pré-embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-291 Embauche du chargé de projet au service des loisirs, culture et vie communautaire

Attendu que la Ville a procédé à la parution d'une offre d'emploi pour le poste de chargé de projet au service des loisirs, culture et vie communautaire;

Attendu la recommandation du directeur des loisirs ;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'embaucher Marylin Normandin à titre de chargé de projet au service des loisirs, culture et vie communautaire pour une période d'une année débutant le 2 octobre 2014. La rémunération est celle d'un poste de catégorie col blanc, classe 4, échelon 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 octobre 2014 (17h30)

2014-10-292 Modifications des tâches d'Amélie Goyette à la piscine / ajustement salarial

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu qu'Amélie Goyette, moniteur à la piscine, soit nommée moniteur aquaforme spécialisé, moniteur du club des maîtres ainsi que responsable d'initiation au triathlon. Le salaire est basé selon la grille horaire d'aquaforme spécialisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-293 Embauche de personnel pour la piscine/ complexe sportif

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'embaucher à temps partiel, Charles Konaté au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur, assistant moniteur à l'initiation au triathlon et proposé à l'accueil du Complexe sportif. La rémunération est celle du salaire minimum et l'entrée en poste est le 2 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-294 Embauche de personnel pour la piscine/ complexe sportif

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'embaucher à temps partiel, Catherine Desmarais au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et proposé à l'accueil du Complexe sportif. La rémunération est celle du salaire minimum et l'entrée en poste est le 2 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-295 Embauche de personnel pour la piscine/ complexe sportif

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher à temps partiel, Sophie Lemay-L'Heureux au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et proposé à l'accueil du Complexe sportif. La rémunération est celle du salaire minimum et l'entrée en poste est le 2 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 octobre 2014 (17h30)

2014-10-296 Raccordement du puits 5 - AOT-2014-04-094 / Avis de changement AC-001- Autorisation

Considérant que des changements ont été requis par le Ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et étaient conditionnels à l'obtention du certificat d'autorisation afin de procéder au raccordement du puits 5 au réseau d'aqueduc;

Considérant que ces conditions ont été posées après la période de soumission;

Considérant la recommandation formulée par le chargé de projet en date du 26 septembre 2014;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'approuver l'avis de changement AC-001 daté du 24 septembre 2014 présenté par l'entrepreneur général MPECO pour procéder à :

- la fourniture et l'installation d'une vanne de purge d'air de 25 mm;
- la fourniture et l'installation d'un débitmètre magnétique de 150mm, Endress & Hauser, modèle Promag 53;
- la fourniture et installation d'une clôture à mailles de chaîne de 1.8m de hauteur avec barres de support,

le tout pour un montant de 20 629,91\$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de l'avis de changement AC-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-297 Désignation aux fins de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (inspecteur municipal) / Modification de la résolution 2014-04-112

Considérant l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal en la personne de M. Dominique Lalonde suite au départ de M. Stéphane St-Martin;

Considérant que suite à ce changement, le conseil municipal se doit de modifier la résolution numéro 2014-04-112 adoptée le 8 avril 2014 sur la désignation aux fins de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC de Rouville;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que la résolution 2014-02-2014 du 8 avril 2014 soit modifiée en enlevant le nom de Stéphane St-Martin et en le remplaçant par Dominique Lalonde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 octobre 2014 (17h30)

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-10-289, 2014-10-290, 2014-10-291, 2014-10-292, 2014-10-293, 2014-10-294, 2014-10-295, 2014-10-296.

Micheline Quilès
Trésorière